



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A WASHINGTON

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL CONSULAIRE EN FORMATION**  
**« PROTECTION ET ACTION SOCIALE » DE LA CIRCONSCRIPTION DE**  
**WASHINGTON**  
**LE JEUDI 2 NOVEMBRE 2017 à 14H30**  
**DANS LES LOCAUX DE L'AMBASSADE DE FRANCE A WASHINGTON**

Le Conseil consulaire en formation «Protection et action sociale » de Washington s'est réuni le 2 novembre 2017 à 14h30 en la présence de :

Membres ayant une voix délibérative :

- M. Michel CHARBONNIER, Consul Général de France, Président du Conseil Consulaire
- Mme Monique CURIONI, Conseillère Consulaire
- M. Frédéric BADEY, Conseiller Consulaire
- M. Olivier PITON, Conseiller Consulaire et AFE

Membres ayant une voix consultative :

- Mme Cécile JAEGGY, Conseillère pour les Affaires sociales, Ambassade de France
- M. Mikael GARNIER-LAVALLEY, Conseiller pour les Affaires sociales, Ambassade de France
- Mme Christiane CICCONE, Présidente de Français du Monde - ADFE Washington
- M. Guillaume JULIAN, Vice-Président de l'UFE de Washington
- M. Cyrille PAYOT, Pasteur de l'Eglise Protestante
- Père Jean-Marie VINCENT, Curé de la Paroisse Saint-Louis-de-France
- Mme Christiane AUBRY, Administratrice de la Société de bienfaisance de Philadelphie
- Mme Yahne MIORINI, Présidente du Comité Tricolore
- Dr. Jean-Pierre FAURE, Médecin conseil du Poste

Autres membres :

- Mme Cécile WALCK, Consule adjointe, Chef de Chancellerie
- M. Simon CICOLELLA, Agent chargé des Affaires sociales, secrétaire des travaux

Absents excusés:

- Mme Annie BOUTIN-KING, Conseillère Consulaire
- Mme Annie SEYS, Représentante du Comité Tricolore

A été remis à chaque participant un dossier contenant :

- Un ordre du jour
- Une enquête sur le coût de la vie établie par le Service Économique Régional
- Un mémo des aides sociales attribuées par les postes à l'étranger
- Les instructions liées au cadre des travaux
- La note de programmation des crédits d'aide sociale pour 2018 – MEAE

### **Ouverture de la séance et propos liminaires**

Après avoir salué les membres présents, le Président a présenté l'ordre du jour des travaux de la séance. A cette occasion, il a tenu à rappeler à l'ensemble des participants le principe de confidentialité qui régit les débats du Conseil Consulaire en leur demandant de s'engager à ne pas révéler l'avis exprimé par les différents membres sur les dossiers présents et à ne divulguer aucun élément relatif aux situations des familles étudiées

Il a souhaité également porter à l'attention du conseil consulaire la mise en place d'une nouvelle procédure pour la conduite des travaux du CCPAS. Les fiches individuelles détaillant la situation de chaque demandeur d'aide sociale, qui étaient habituellement imprimées et remises aux participants, seront désormais projetées en séance. Cette décision permettra de générer une économie substantielle de papier (environ 200/250 feuilles qui étaient auparavant immédiatement détruites après la réunion) et facilitera le travail du conseil.

### **I/ BILAN DE L'EXERCICE 2017**

M. Cicolella a fait une brève présentation de l'exercice en cours. En 2017, ont été versées **trois Allocations Adulte Handicapé (AAH)** et **dix Allocations Enfant Handicapé (AEH)** pour un total de 52 037€. Une famille bénéficiant de l'AEH pour son fils a quitté la circonscription en juin. Cette aide, budgétée pour toute l'année 2017, a pu être reversée à une autre famille récemment installée dans la région de Philadelphie, à compter du mois d'octobre.

Au 31 décembre 2017, après paiement de toutes les allocations, il restera 2000 euros sur l'ensemble des crédits accordés au poste. Après accord de Paris, une partie de ce reliquat (**environ 1000€**) sera utilisée sous forme de secours occasionnels versés à plusieurs familles en difficulté identifiées par le poste, pour répondre à des besoins spécifiques (achat de matériel, séances de psychothérapie..).

### **II/ MONTANT DU TAUX DE BASE 2018**

M. Cicolella a indiqué qu'il y avait peu de changement dans les instructions de cadrage pour la campagne 2018. Il a rappelé l'obligation faite aux postes de renseigner les revenus nets mensuels des parents demandant une Allocation Enfant Handicapé (AEH) dans le tableau des propositions du poste, pour information, les conditions d'attribution de l'AEH restant toujours inchangées. A cet égard, Mme Walck a fait remarquer que si cette nouvelle règle a pu susciter des interrogations (craintes qu'il soit tenu compte des ressources des parents dans le calcul de l'AEH) lors de son

entrée en vigueur, elle a eu pour effet positif d'identifier des familles déclarant des revenus très faibles et une situation financière fragile auxquelles le CCPAS a pu verser une aide complémentaire.

Par ailleurs, Les améliorations apportées par Paris au fichier de proposition budgétaire, qui sera désormais réutilisable d'une année sur l'autre, vont permettre au poste de constituer une base de données nominative.

M. Cicoella a poursuivi en présentant les éléments budgétaires figurant dans l'enquête réalisée par le Service économique régional de l'ambassade :

- l'inflation a augmenté de 1,7 % pour les Etats-Unis sur la période août 2016/ août 2017
- le revenu minimum vieillesse pour une personne vivant seule est de 735\$ /mois soit 625€\* (contre 803,20€ en France pour l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées - au 1er avril 2017 – source : Service-public.fr)
- le seuil de pauvreté aux États-Unis pour une personne vivant seule de moins de 65 ans est de 12 486 dollars (10 613€) par an, soit 1040,50 dollars (884 ,41€) par mois.
- le seuil de pauvreté aux Etats-Unis pour une personne vivant seule de plus de 65 ans est de : 11 511 dollars (9 784 euros) par an, soit 959,25 dollars (815,33 euros) par mois

Compte tenu de ces différents éléments, le CCPAS demande à l'unanimité une réévaluation du **taux de base accordé en 2017 de 727€ à 823€**. Conscient que cette proposition constitue une hausse importante, il souhaite faire valoir les arguments suivants à l'appui de sa demande :

- Ce nouveau taux de base permettrait à Washington de s'aligner sur celui de New-York (**823€**), de se rapprocher de celui de Boston (**840€**) et de rattraper ainsi son retard sur ces deux circonscriptions consulaires ayant un coût de la vie très similaire au sien, considéré comme l'un des plus élevés aux Etats-Unis (en 2017 Washington apparaît dans de nombreux classements parmi les 5 villes les plus chères aux Etats-Unis juste derrière New-York et devant Boston)
- Depuis plusieurs années, le taux de base de Washington est largement inférieur au seuil de pauvreté aux États-Unis pour une personne vivant seule de moins de 65 ans (**885€ en 2017**).

\* taux de chancellerie du 1er septembre 2017 : 0,85

### III/ MONTANT DES AIDES PONCTUELLES 2018

Proposition approuvée à l'unanimité de reconduire le montant de l'enveloppe des aides ponctuelles à 1000€ afin de permettre au poste de répondre à d'éventuels besoins qui pourraient être identifiés en cours d'année.

### IV/ EXAMEN DES DOSSIERS INDIVIDUELS 2018

Avant de procéder à l'étude de chaque dossier, il a été rappelé que l'octroi de l'allocation handicapée est conditionné par :

- la détention, pour les adultes, d'une carte d'invalidité présentant un taux d'incapacité permanente au moins égal à 80 %,
- la détention, pour les enfants, d'une carte d'invalidité ou d'une notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) refusant la carte d'invalidité mais attribuant à l'enfant un taux d'incapacité permanente d'au moins 50 %.

La carte d'invalidité est délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) en France sur appréciation du dossier médical validé par le médecin du Poste.

Pour les adultes, le montant de l'allocation est dégressif en fonction des ressources déclarées. L'allocation enfant handicapé est accordée sans condition de ressources exigée de la part de la personne qui a la charge de l'enfant. Toutefois, toute autre aide au titre du handicap qui serait versée par le pays de résidence pour cet enfant doit être en principe déduite de l'allocation.

Enfin, l'allocation peut être éventuellement augmentée d'une aide continue (151€) si la carte d'invalidité porte la mention "cécité", "besoin d'accompagnement" ou "tierce personne" ou d'une aide discontinuée (75€) si le handicap de l'allocataire nécessite un besoin d'accompagnement au quotidien ou des dépenses médicales importantes (certificat médical du médecin conseil du poste à l'appui).

Un certain nombre de points ont été évoqués lors de l'étude des **17 dossiers individuels** soumis à l'étude du CCPAS, pour lesquels les propositions suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

**3 allocations adulte handicapé** (renouvellements), **14 allocations enfant handicapé** (dont **5 nouvelles demandes**)

- Lors de l'étude d'un dossier d'allocation adulte handicapé, le conseil consulaire a donné son accord à l'unanimité pour reconduire la proposition de ne pas intégrer dans le calcul de l'allocation les aides versées par les associations françaises de la circonscription, destinées à couvrir des besoins de première nécessité (nourriture, chauffage, électricité..), et de ne pas appliquer l'abattement logement, en raison des difficultés financières de cette allocataire et de la grande vétusté de la maison dont elle est propriétaire.

- Après avoir informé le conseil consulaire qu'une famille bénéficiant de l'AEH pour son fils avait quitté la circonscription en juin dernier, l'ensemble des membres a validé la proposition de verser cette allocation, budgétée pour l'intégralité de l'année 2017, à un autre enfant autiste à compter du mois d'octobre, date de son installation dans la région de Philadelphie.

A cet égard, la famille de cet enfant présentant une situation sociale (monoparentale) et financière fragile, le conseil a demandé de vérifier si ce dernier bénéficiait de Medicaid (couverture d'assurance maladie fournie par chaque Etat aux familles les plus démunies et notamment aux personnes handicapées). Le poste s'est engagé à vérifier cette information auprès de la famille. Mme Aubry de la Société Française de Bienfaisance de Philadelphie (SFBP) a également proposé de la contacter afin d'étudier les possibilités du versement d'une aide ponctuelle compte tenu de ses difficultés.

-Lors de l'étude d'une autre demande d'allocation enfant handicapé (renouvellement) déposée par une famille monoparentale faisant également apparaître de faibles ressources, le CCPAS a proposé qu'une enquête sociale soit réalisée au domicile de cette famille afin de mieux évaluer ses

besoins notamment en matière d'aide au logement. Il a été suggéré que l'association locale américaine « Friendship place », spécialisée dans l'aide au logement de familles modestes à Washington et ses environs et présidée par un ressortissant français, Jean-Michel Giraud, soit associée au prochain Conseil consulaire.

S'agissant de l'aide octroyée à cette famille par le Comité Tricolore, il a été précisé qu'elle était destinée à aider la mère à faire face à des dépenses de première nécessité (nourriture/loyer/électricité...).

- M. BADEY s'interroge sur la façon de mieux communiquer auprès des familles françaises de la circonscription sur l'existence des aides disponibles au titre du handicap. Mme Walck rappelle que le Consulat par l'intermédiaire de son site internet, des associations françaises, essaye de publiciser le plus possible sur le sujet. Elle assure que le consulat veillera comme chaque année à bien faire passer l'information lors de l'ouverture de la prochaine campagne auprès de l'ensemble du réseau consulaire (écoles françaises, associations...).

## **VI/ EXAMEN DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES LOCAUX D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE**

Le Comité Tricolore, OLES de la circonscription de Washington, a présenté par l'intermédiaire de sa présidente, Yahne Miorini, une demande de subventions au titre de 2018 auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Le compte rendu de cette présentation fera l'objet d'un procès-verbal séparé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du Conseil consulaire a clos la séance à 16h30.